



ÉCOLE  
SAINT-JEAN



ÉCOLE  
PAUL-HUBERT



Programme d'éducation  
intermédiaire

## PÉI Politique d'évaluation des écoles Saint-Jean & Paul-Hubert

*La présente politique concerne l'évaluation par critère de l'Organisation Internationale du Baccalauréat (IB) des élèves évoluant au Programme d'Éducation Intermédiaire (PÉI). La politique concerne également l'évaluation selon les exigences de la Société des Écoles du Monde du Baccalauréat International (SÉBIQ).*

*Afin de s'assurer que l'évaluation de tous les élèves soit alignée sur les principes du programme de l'IB, chaque enseignant des écoles Saint-Jean et Paul-Hubert est tenu d'appliquer la présente politique.*

### Principes de l'évaluation

- 1- Tous les enseignants du PÉI réalisent des tâches qui permettent d'évaluer les élèves selon les critères de l'IB de leur groupe-matière.
- 2- Les tâches sont conçues pour permettre à l'élève d'atteindre le plus haut niveau des critères (niveau 7-8).
- 3- Les quatre critères de chacune des matières sont évalués au moins deux fois par année scolaire.
- 4- Tous les aspects (i, ii, iii, iv) de chaque critère sont abordés au moins deux fois par année que ce soit en évaluation formative ou sommative.
- 5- Les enseignants utilisent les grilles d'évaluation de l'IB qui concerne le niveau actuel ou le niveau supérieur. Ainsi, les enseignants de 1<sup>ère</sup> secondaire utilisent les grilles de 1<sup>ère</sup> secondaire, les enseignants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> secondaire utilisent les grilles de 3<sup>e</sup> secondaire et les enseignants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire utilisent les grilles de 5<sup>e</sup> secondaire.

### Enrichissement SÉBIQ

L'enseignement du français et de l'anglais doit être enrichi de cinq volets à chaque année du PÉI pour répondre aux exigences de la SÉBIQ.

Les cinq volets en français : 1- Histoire de la langue 2- Courant littéraires  
3- Genres narratifs 4- Poésie 5- Théâtre

Les cinq volets en anglais : 1. Culture 2. Language Repertoire  
3. Strategies 4. Processes 5. Texts

## Planification de l'évaluation

- En début de chaque année scolaire, chaque enseignant participe à la planification verticale (1<sup>ère</sup> à la 5<sup>e</sup> année) de son groupe-matière.
- La planification de l'évaluation assure que les élèves soient évalués selon un éventail de stratégies (voir annexe 1).
- Chaque enseignant réalise deux unités de travail selon ses choix d'évaluation dans sa matière.
- Pour chaque unité de travail, l'enseignant remet ses deux unités de travail accompagnées de trois travaux d'élèves de l'année en cours.
- Les enseignants peuvent transformer les résultats des évaluations critériées du PÉI en résultats pour le PFEQ. Toutefois, l'inverse n'est pas autorisé.

## Évaluation en cours d'année

Afin que les élèves évoluent dans un processus d'amélioration, l'évaluation formative et l'autoévaluation fait partie des tâches (unités de travail).

- Utilisation des tâches du programme national avec ajustements pour évaluer les critères IB.
- Incorporation des autoévaluations des élèves, à-même la grille de correction des enseignants.
- L'autoévaluation par les élèves est fortement recommandée pour chaque tâche d'évaluation, qu'elle soit formative ou sommative.
- L'enseignant fait un retour à l'élève sur la correction afin d'orienter et d'améliorer les apprentissages.
- Normalisation (une rencontre en verticalité pour uniformiser la compréhension des critères d'évaluation dans chaque groupe de matière).

## Consignation des résultats des élèves

Chaque enseignant consigne les deux résultats (minimum) de chaque élève pour chaque critère de sa matière.

L'enseignant établit ensuite un résultat pour chacun des critères selon son jugement. Ce jugement est porté sur les deux résultats (minimum) obtenus par l'élève.

Les enseignants remettent les niveaux obtenus pour chacun des quatre critères de leur matière au bulletin de juin (GPI).

Particularités :

Les arts et l'éducation physique sont terminales en 3<sup>e</sup> secondaire.

Le design est enseigné et évalué jusqu'en 5<sup>e</sup> secondaire.

L'acquisition de langues en espagnol, est enseigné en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années du secondaire.

## Évaluation de l'action par le service

Les coordonnateurs remettent un carnet de service-action à chaque élève du PÉI. Ce carnet demeure le même de la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>e</sup> année du programme.

L'élève consigne ses services-action dans le carnet conçu à cet effet en veillant à compléter chacune des sections (recherche-action-réflexion).

Le porteur du dossier recueille et analyse chaque carnet afin de donner une appréciation globale de l'action par le service accompli par l'élève.

Le porteur du dossier indique Succès ou Échec au bulletin de fin d'année (bulletin de juin).\*

\*La mention succès est obligatoire pour l'obtention de...

## Exigences pour l'obtention de l'Attestation de participation au PÉI décerné par l'IB

Exigences :

- Réussir son **service-action**;
- Réussir son **projet personnel**;
- Réaliser les **évaluations critériées dans chaque groupe-matière** (Langue et littérature, acquisition de langues, mathématiques, sciences, individus et sociétés, éducation physique OU design OU arts, selon le choix de l'école). Le choix de l'École Paul-Hubert est le design.
- Réaliser les **projets interdisciplinaires**.

## Exigences pour l'obtention du diplôme d'Études secondaires internationales (DÉSI) remis par la SÉBIQ

Exigences :

- Obtenir son diplôme d'étude secondaire (D.E.S.);
- Réussir son **service-action**;
- Réussir son **français de 5<sup>e</sup> sec.** et les contenus d'**enrichissement** (128-552);
- Réussir son **anglais de 5<sup>e</sup> sec.** et les contenus d'**enrichissement** (136-506);
- Réussir les 2 premières années du programme officiel du Ministère en **espagnol**;
- Réussir les **mathématiques de 5<sup>e</sup> sec.** (dérogation possible si maths 4<sup>e</sup>);
- Réussir **un cours de sciences de 5<sup>e</sup> sec.** de 4 unités (053-504 ou 051-504);
- Réussir **monde contemporain** (092-504) et **éducation financière** (102-522);
- Réussir son **projet personnel** (117-544)

*Pour être admissible au DÉSI, l'élève doit, au minimum, avoir complété les deux dernières années du cours secondaire dans un établissement membre de la SÉBIQ qui donne le PEI.*

Si l'élève obtient son D.E.S. à réussi son service-action et son projet personnel, mais a un échec dans les exigences du DÉSI (énoncées ci-haut), une attestation de participation au programme d'éducation secondaire internationale, nommée **APPÉSI** peut être décernée.

